

Civ. 1e, 31 janv. 2006, n° 03-16980 [Conv. Bruxelles, art. 16.4]

Pourvoi n° 03-16980

Motif : "(...) l'article 16-4 précité qui pose une règle exclusive de compétence en matière d'inscription ou de validité de brevets, marques, dessins et modèles et autres droits analogues donnant lieu à dépôt ou à enregistrement ne s'applique pas aux litiges portant sur l'appartenance de ces droits".

Mots-Clefs: Compétence exclusive
Propriété intellectuelle
Contrefaçon
Champ d'application (matériel)
Convention de Bruxelles

Doctrine:

Europe 2006, n° 299, obs. L. Idot

RDAI/IBLJ 2006. 562

JCP E 2007, n°1039, note S. Hovasse

Propri. ind. 2006. Etude 10, obs. A.-C. Chiariny-Daudet

D. 2006. 2932, obs. Y. Auget

D. 2007. 342, obs. J. Raynard

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/2614>